

**Réunion du Conseil d'Administration
du mercredi 30 mars 2022 à 15h00**

Délibération n°2022-15

Objet : Mise à disposition de salles de réunion / Tarification

Ont participé aux décisions

Collèges des communes affiliées

- administrateurs titulaires présents : Mme GEIL-GOMEZ, M. LEFEBVRE, Mme CAMAIN, M. GUERRA, Mme TRILLES, M. FONTES, Mme COUTTENIER, M. SALAT, M. RASPEAU, Mme GOUSMAR, M. CAMPAGNE, Mme DUPRAT, M. CHARLAS, Mme GONZALEZ, M. DURAND ;
- administrateurs titulaires représentés par leurs suppléants : Mme NAYA représentée par M. ALENÇON ; Mme JARNOLE représentée par M. ARCE ;
- administrateurs titulaires représentés par pouvoir : M. LADEVEZE représenté par M. CAMPAGNE, M. CADAS représenté par Mme GEIL-GOMEZ.

Collège des établissements publics affiliés

- administrateurs titulaires présents : M. SAVIGNY ;
- administrateurs titulaires représentés par leurs suppléants : M. FOUCHIER représenté par M. SIOUTAC ;
- administrateurs titulaires représentés par pouvoir : néant.

Collège des adhérents article L.452-39 du Code Général de la Fonction Publique

Représentants des communes adhérentes

- administrateurs titulaires présents : M. PARRE ;
- administrateurs titulaires représentés par leurs suppléants : Mme RIEU représentée par M. GUILLEMET ;
- administrateurs titulaires représentés par pouvoir : néant.

Représentants des établissements publics adhérents

- administrateurs titulaires présents : M. ARSEGUEL ;
- administrateurs titulaires représentés par leurs suppléants : néant ;
- administrateurs titulaires représentés par pouvoir : néant.

Représentants du Conseil Départemental de la Haute-Garonne

- administrateurs titulaires présents : Mme VOLTO ;
- administrateurs titulaires représentés par leurs suppléants : néant ;
- administrateurs titulaires représentés par pouvoir : néant.

Contenu délibération

La Présidente rappelle que le Conseil d'Administration avait adopté par délibération en date du 17 décembre 2014 une grille tarifaire de mise à disposition des salles du CDG31 sur le site du 590 rue Buissonnière à Labège.

La Présidente indique que, compte tenu de l'évolution des équipements de ces salles (visio et sono) et de l'évolution des coûts de gestion, cette grille tarifaire a vocation à être actualisée.

La Présidente précise que le CDG31 peut en effet être sollicité pour l'utilisation de salles de réunion du siège à Labège. Dans la mesure où ces utilisations s'inscrivent dans une réponse à un besoin exprimé par un tiers au titre de son activité et de ses missions propres, ou pour accomplir sa part d'un dispositif partenarial avec le CDG31, elle propose que ces utilisations soient désormais consenties sur la base de la grille tarifaire suivante :

Salles	Capacité places assises	Tarifs location 1 jour	Tarifs location ½ journée
Salle 101	129m ² 54 personnes	600,00€	300,00€
Salle 102 ou 104	25m ² 10 personnes	150,00€	75,00€
Salle 103 (sans visio)	25m ² 10 personnes	120,00€	60,00€
Salles 102/103 ou 103/104	50m ² 20 personnes	250,00€	125,00€
Salles 102-103-104	75m ² 30 personnes	400,00€	200,00€

Après discussion, le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de :

- adopter la grille tarifaire de mise à disposition des salles de réunion à des tiers, telle que présentée ci-dessus ;
- donner mandat à la Présidente pour la mise en œuvre de ces dispositions.

Fait à Labège,

Le 30 mars 2022



La Présidente,

Sabine GEIL-GOMEZ